

PLAN DE VENTE
PROVISOIRE

LOT n°1

MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS
157 rue de Châtillon
35200 RENNES
Tél : 02.99.53.69.37
Email : contact@atalys35.fr

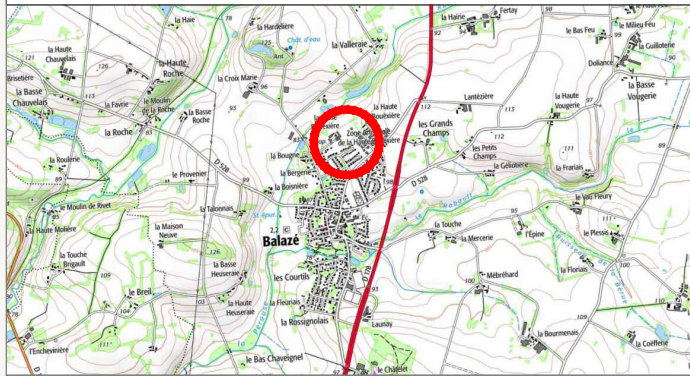
BALAZÉ (35500)
Chemin des Baladins
" le Clos des Peupliers "

GEOMETRE - EXPERT



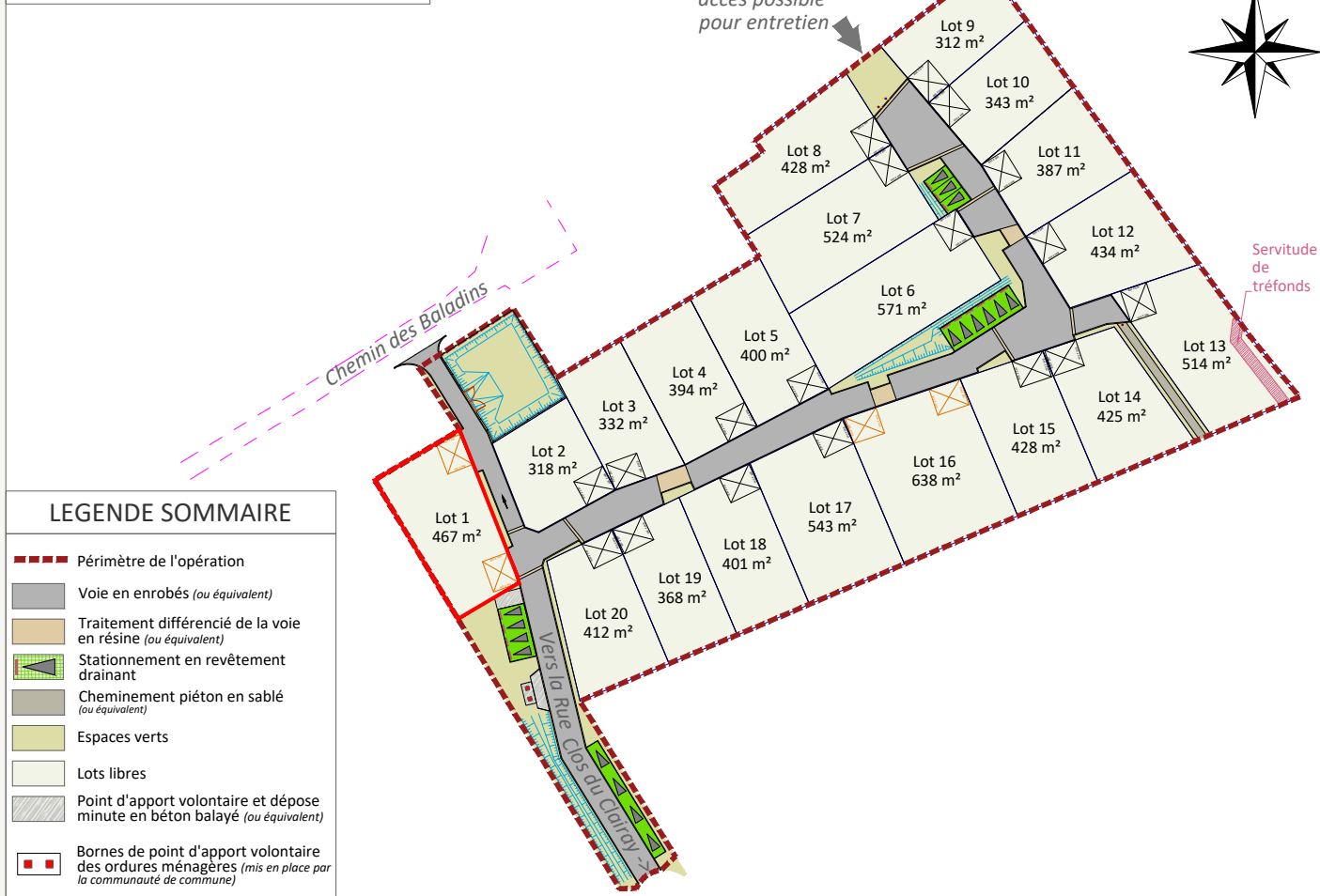
AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél : 02 30 96 63 10
Email : rennes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



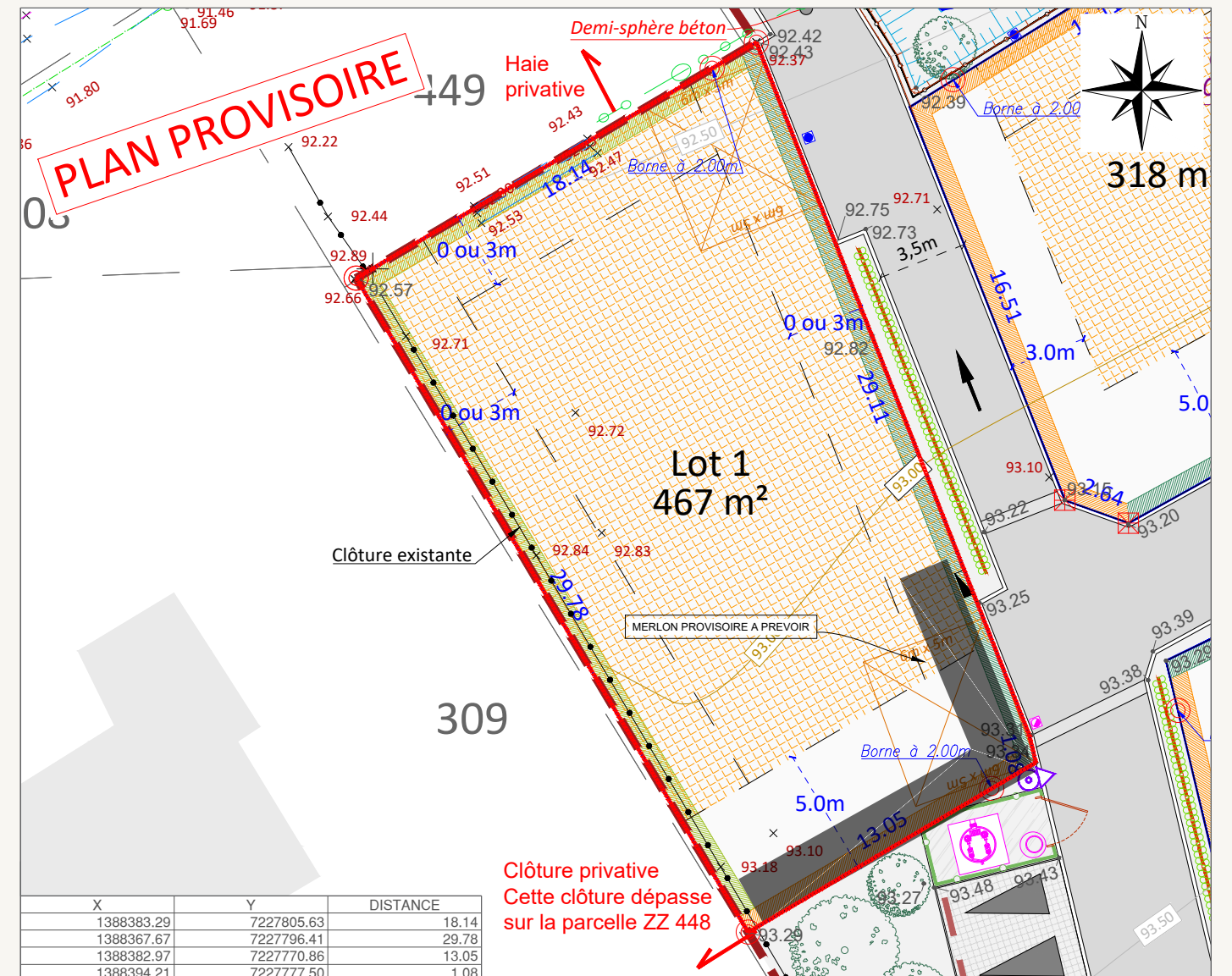
Surface	467 m ²
Surface plancher maximale	200 m ²
Surface à imperméabiliser maximale	190 m ²
Cadastre	Section ZZ
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 035 015 22 V0001 M02
Date de l'arrêté	08/12/2022 14/09/2023 (PAM01) - 23/11/2023 (PAM02)
Dossier	21017-REN-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)



LEGENDE SOMMAIRE

- Périmètre de l'opération
- Voie en enrobés (ou équivalent)
- Traitement différencié de la voie en résine (ou équivalent)
- Stationnement en revêtement drainant
- Cheminement piéton en sablé (ou équivalent)
- Espaces verts
- Lots libres
- Point d'apport volontaire et dépose minute en béton balayé (ou équivalent)
- Bornes de point d'apport volontaire des ordures ménagères (mis en place par la communauté de commune)



X	Y	DISTANCE
1388383.29	7227805.63	18.14
1388367.67	7227796.41	29.78
1388382.97	7227770.86	13.05
1388394.21	7227777.50	1.08
1388393.97	7227778.54	29.11

Superficie : 467 m²

LEGENDE

- Périmètre du lotissement
- Périmètre du lot
- Stationnement visiteur, chasse roue bois
- Cote altimétrique du terrain naturel
- Cote altimétrique noue
- Cote altimétrique du projet
- Arbres existants à valoriser et à préserver
- Arbres, arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)
- Ganivelle bois de 0m50 à 1m20 de haut sur poteaux bois + plantes grimpances
- Clôture périphérique grillage à mouton 120cm
- Clôture
- Haie existante
- Parking privés et accès de lots position obligatoire (6mx5m)
- Parking privés et accès de lots position possible (6mx5m)
- Noue/bassin de collecte des eaux pluviales
- Candélabre (nombre et position indicative)
- Coffrets techniques
- Zone d'implantation de la construction principale
- Servitude de tréfonds, canalisation AEP (emplacement issu des DT-DICT)
- Portail en pin traité (Largeur utile: 4.0m)
- Portillon (Largeur utile: 2.0m)
- Potelet bois, piquet châtaignier (ou équivalent)
- Branchement EP
- Branchement EU
- Borne / Piquet
- Demi-sphère béton (permettant le passage uniquement des véhicules de service, position indicative)
- Poteau incendie
- Station de refolement EU
- Clôture de type 1 : Haie et clôture en limite avec la voie de desserte, coté accès. A la charge de l'acquéreur (cf. PA10)
- Clôture de type 2 : Haie et clôture en limite avec un espace commun (cf. PA10)
- Clôture de type 3 : Haie et clôture en limite séparative entre deux lots privatifs
- Accroche obligatoire des volumes

Rattachement planimétrique: RGF93 CC48 Rattachement altimétrique: IGN69 Date d'édition: 15/12/2023

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- En fonction de la topographie de certains terrains, et si le PLU l'autorise, il peut être mis en place par les acquéreurs, sur leur parcelle et à leur charge exclusive, un mur de soutènement afin de pouvoir retenir la terre.

MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél : 02 30 96 63 10
Email : rennes@ageis-ge.fr

ARCHITECTE



Aude de LESQUEN
11 rue de la Mairie
35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 09.83.31.94.31
Email : aude@lesquen-architecture.com